

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

31 octobre 2024

DATE D’AFFICHAGE

31 octobre 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 5 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DESBOIS, Mme GUYON, , Mme JODEAU BELOTTI, M. OLLIVIER

Absents excusés :

M. Fabien LECERF donne procuration à M. Franck BARRIER

Mme Sandrine DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET

M. Pascal JOUSSE donne procuration à M. DEGOULET

M. Miguel FIMIEZ

M. Cédric CHARBONNEAU

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Lydia DESBOIS

4. Création d’un poste d’agent de maîtrise

Délibération DE04-05112024

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs modifié,

Le Maire informe l’assemblée :

Conformément à l’article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l’arrêté fixant la liste d’aptitude d’accès au grade d’agent de maîtrise par voie de promotion interne.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025, pour gérer le service technique.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis dans l'arrêté de nomination de l'agent concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 8 novembre 2024

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Lydia DESBOIS

